

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 10 janvier 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

En vertu de la résolution numéro 2022-01-02 adoptée le 10 janvier 2022, la séance du conseil est tenue à huis clos.

Tous les membres du conseil et personnels administratifs sont liés à partir de leurs résidences via leurs ordinateurs portables en mode direct.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 19h38.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

**Ordre du jour**

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire**
- 2. Prise des présences**
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
  - 4.1 Autorisation au conseil municipal pour la tenue de séances publiques ordinaires et/ou extraordinaires à huis clos
- 5. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021 – changement de proposeur
  - 5.2 Adoption du procès-verbal du lundi 6 décembre 2021
  - 5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021
- 6. Correspondance**
- 7. Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer

- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

#### **8. Administration et affaires courantes**

- 8.1 Adoption du budget pour l'année financière 2022
- 8.2 Dépôt et acceptation de la liste des dons demandés et prévus au budget 2022
- 8.3 Octroi de contrat à DH éclairage
- 8.4 Adhésion à la campagne de financement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022
- 8.5 Nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim
- 8.6 Acceptation de la démission du directeur général / greffier-trésorier – M. Camille Auble
- 8.7 Autorisation à la direction générale de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à procéder au processus d'appel d'offres dans le projet de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville **(AJOUTÉ)**

#### **9. Développement local et régional**

#### **10. Urbanisme**

#### **11. Voirie**

- 11.1 Achat d'un tracteur compact
- 11.2 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – 3<sup>e</sup> Avenue

#### **12. Rapport des activités du Maire**

#### **13. Varia**

#### **14. Période de questions du public**

#### **15. Levée de la séance**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-02**

Autorisation au conseil municipal pour la tenue des séances publiques ordinaires et/ou extraordinaires à huis clos

**CONSIDÉRANT** les mesures sanitaires en vigueur qui permettent au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance ordinaire ainsi que celles à venir, selon le calendrier 2022 adopté par résolution, soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à ladite séance ou celles à venir via leur ordinateur portable ou autres moyen de communication, et ce, en direct;

**CONSIDÉRANT QUE** la même procédure de communication soit valide pour toute séance extraordinaire pouvant être convoquée ultérieurement, et ce, conformément à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le décret pourra faire l'objet d'une prolongation selon la décision du gouvernement et que la même procédure de communication soit valide pour toute séance extraordinaire pouvant être convoquée ultérieurement, et ce, conformément à la réglementation en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil autorise que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer au moyen de leur ordinateur portable ou autre moyen de communication, et ce, en direct;

**QUE** le conseil autorise que les prochaines séances ordinaires ou extraordinaires soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par leur ordinateur portable ou autre moyen de communication, et ce, en direct.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-03**

Adoption du procès-verbal du lundi 4 octobre 2021 avec dispense de lecture – changement de proposeur

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-04**

Adoption du procès-verbal du lundi 6 décembre 2021 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-05**

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-06**

Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 24 030,96 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-07**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 48 818,97 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1 162,44 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-08**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 15 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-09**

Adoption du budget pour l'année financière 2022

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget équilibré pour l'exercice financier 2022;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 142 du *Code municipal du Québec* le maire peut exercer son droit de veto en refusant d'approuver une décision du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a signifié sa volonté d'exercer son droit de veto sur le budget tel qu'adopté le 16 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris en compte les arguments du maire pour que soit rejeté le budget afin de contrôler la hausse du taux de taxes à 2%;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE REFUSER** l'adoption du budget équilibré suivant pour l'exercice financier 2022 :

	<b>BUDGET 2022</b>	
	<b>Revenus</b>	<b>Dépenses</b>
	<b>3 941 987 \$</b>	<b>(3 941 987 \$)</b>
<b>Description</b>		<b>Budget 2022</b>
<b>Revenus</b>		
TAXES		1 398 082 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE		185 493 \$
TENANT LIEU DE TAXES		23 120 \$
IMPOSITION DE DROITS		115 409 \$
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS		6 220 \$
AUTRES REVENUS		8 350 \$
TRANSFERTS DE DROIT		548 950 \$
<b>Dépenses</b>		
ADMINISTRATION		(483 563 \$)
SÉCURITÉ PUBLIQUE		(340 326 \$)
VOIRIE		(839 671 \$)
HYGIÈNE DU MILIEU		(181 100 \$)
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		(122 195 \$)
LOISIRS		(187 278 \$)
DETTE LONG TERME		(23 688 \$)
IMMOBILISATIONS		(107 803 \$)
<b>PROJETS</b>		<b>Dépenses 2022</b>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 656 363 \$)
		1 656 363 \$

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-10**

Dépôt et acceptation de la liste des dons demandés et prévus au budget 2022

**CONSIDÉRANT** l'adoption du budget 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déterminent et acceptent annuellement, une liste qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière et le montant attribué à chacun;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE**

la municipalité du Canton de Cleveland accepte la liste de dons qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière 2022 et le montant attribué à chacun, à savoir :

<b>LISTE DES DONS 2022</b>	
<b>Nom</b>	<b>Dons</b>
Bourse études Le Tournesol	250,00 \$
Bourse d'études Richmond Regional High School	250,00 \$
Camp Scout	500,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	500,00 \$
Centre d'Art de Richmond	1 500,00 \$
Centre de bénévolat	1 000,00 \$
Centre Théo Vallières	500,00 \$
Centre de Ski Richmond-Melbourne	150,00 \$
Cercle de fermières de Richmond	100,00 \$
Club 4H	250,00 \$
Club de patinage artistique – Les Tourbillons	100,00 \$
Club des petits déjeuners (École secondaire Régionale de Richmond)	200,00 \$
Club des petits déjeuners (École primaire Plein Cœur)	200,00 \$
Club des petits déjeuners (École primaire St-Francis)	200,00 \$
Comité (ÉLÉ) - Éveil à la lecture	105,00 \$
Couvent Mont Saint-Patrice	1 500,00\$
Expo Youth Fair	100,00 \$
Fondation Centre Hospitalier de Windsor	500,00 \$
Gala Tournesol d'or (École secondaire du Tournesol)	200,00 \$
Guide téléphonique Richmond	230,00 \$
La Maison Les Arbrisseaux	250,00 \$
Musée de l'Ardoise	500,00 \$
Panier de Noël	400,00 \$
Richmond Régional High School (annonce dans le livre des finissants)	110,00 \$
Royale Legion Canadienne	150,00 \$
St-Francis Ploughmen Association	100,00 \$
Société d'Agriculture de Richmond (annonce dans le livre)	500,00 \$
Société d'Agriculture de Richmond (Lumières pendant l'Exposition pour la sécurité)	500,00 \$
Société d'Histoire du Comté de Richmond	500,00 \$
Société Saint-Patrick	250,00 \$
Table des aînés – calendrier bottin 2022	90,00 \$
Ville de Richmond – Semaine du bénévolat	800,00 \$
Wales Home	625,00 \$
Wales Home – Tournoi de golf	550,00 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>13 660 \$</b>
Dons divers (20 000 \$ - 13 660 \$ TOTAL: 6 340 \$)	6 340 \$
<b>TOTAL DES DONS POUVANT ÊTRE VERSÉS :</b>	<b>20 000,00 \$</b>

**D'AUTORISER**

les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente résolution à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-11**

Octroi de contrat à DH éclairage

**CONSIDÉRANT**

les besoins de la municipalité en matière d'éclairage;

**CONSIDÉRANT**

les nouvelles technologies écoénergétiques en matière d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme DH ÉCLAIRAGE INC. a procédé à une évaluation sur place des équipements existants de la municipalité de Cleveland, sur les sites du garage municipal, du bureau municipal, du parc Lamoureux et du parc des Générations;

**CONSIDÉRANT** la proposition transmise par la firme DH ÉCLAIRAGE INC. le 11 novembre 2021 pour la modernisation des équipements désuets;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCORDER** le contrat à la firme DH ÉCLAIRAGE INC. pour la conversion de l'éclairage des sites du garage municipal, du bureau municipal et du parc Lamoureux ainsi que l'ajout de dispositifs d'éclairage au parc des générations au coût réel de 21 679,54\$ plus les taxes applicables.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-12**

Adhésion à la campagne de financement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER** la participation de la municipalité du Canton de Cleveland à la campagne annuelle de financement « Les amis des Jeux du Québec – Estrie » au coût de 250 \$ « AMI ARGENT ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-13**

Nomination du directeur général / greffier-trésorier par intérim

---

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du conseil municipal du 6 décembre 2021, la municipalité a nommé Martin Lessard comme directeur général et greffier-trésorier par intérim;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de préciser que monsieur Martin Lessard agira comme consultant et d'autoriser le maire à signer un contrat à cet effet;

**ATTENDU QUE** la municipalité prend fait et cause pour le directeur général et greffier-trésorier par intérim pour tout acte commis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** Monsieur Martin Lessard accepte d'occuper ces fonctions à titre de consultant;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE NOMMER** Monsieur Martin Lessard directeur général et greffier-trésorier par

intérim de la municipalité de Cleveland;

**QUE** cette nomination prend effet le 6 décembre 2021, pour une durée indéterminée;

**D'AUTORISER** Monsieur Herman Herbers, maire, à signer le contrat d'embauche de Monsieur Lessard.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-14**

Acceptation de la démission du directeur général / greffier-trésorier - M. Camille Auble

---

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue de la part de M. Camille Auble le 18 novembre 2021;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONFIRMER** la démission de M. Camille Auble au poste de directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Cleveland pour le 31 janvier 2022.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-15**

Autorisation à la direction générale de mandater la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à procéder au processus d'appel d'offres dans le projet de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville

---

**CONSIDÉRANT** l'aide financière reçue via le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

**CONSIDÉRANT** l'état de désuétude de la façade du bâtiment municipal ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal à effectuer les travaux ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE MANDATER** la FQM au processus d'appel d'offres pour la réfection de la façade de l'Hôtel de Ville.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-16**

Achat tracteur compact

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur de la voirie, monsieur Éric Lavoie, a procédé à la suite de son entrée en fonction à une évaluation de l'état des équipements roulants de la municipalité de Cleveland;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuel tracteur de la municipalité de Cleveland est désuet et doit rapidement être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité de Cleveland peuvent majoritairement être comblés par un tracteur compact ;

- CONSIDÉRANT QU'** un tracteur compact pourra être transporté sur une remorque ;
- CONSIDÉRANT QUE** des prix ont été demandés auprès de deux fournisseurs, soit Agritex Richmond et Les Équipements R.M. Nadeau de Sherbrooke ;
- CONSIDÉRANT** la valeur de l'échange pour le vieux tracteur, le coût total pour l'acquisition d'un tracteur compact est de 63 080\$ plus les taxes pour Agritex Richmond contre 65 170\$ plus taxes pour Les Équipements R.M. Nadeau de Sherbrooke;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquitter cette dépense à même son fonds de roulement ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour une municipalité locale, l'emprunt au fonds de roulement doit être remboursé au moyen de l'affectation annuelle d'une portion des revenus généraux ou au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité sur la base de la valeur foncière;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- DE PROCÉDER** à l'achat d'un tracteur compact John Deere modèle 4066R avec chargeur autonivelant, rétrocaveuse et 2 godets auprès de l'entreprise Agritex Richmond au prix de 63 080\$ plus taxes;
- DE** payer cette dépense à même le fonds de roulement de la municipalité de Cleveland;
- QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé pour et au nom de la municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 72 526,23\$ (montant avec taxes), remboursable selon la cédule suivante :
- |                 |           |
|-----------------|-----------|
| 01 janvier 2023 | 14 505,25 |
| 01 janvier 2024 | 14 505,25 |
| 01 janvier 2025 | 14 505,25 |
| 01 janvier 2026 | 14 505,25 |
| 01 janvier 2027 | 14 505,25 |
- QUE** la municipalité prévoit, à chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-17**

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – 3<sup>e</sup> Avenue (dossier : 00031399-1-421 10 (05) – 2021-04-28-46)

- ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités

d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 48 757,45 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

---

Étant donné la séance décrétée à huis clos, les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 10 janvier 2022.

Aucune question reçue.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-18**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h09.

#### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

#### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim